

Colomars

Fort Casal Salle Bauma

23 - 24 Mars
2024

7^{eme} CONCOURS INTERNATIONAL
DE BOUQUETS

« *Les métiers anciens* »

Samedi 23 à partir de 14 h

dimanche 24 de 10h à 17h 30 exposition d'objets
« métiers anciens »
Exposition des bouquets

Organisé par la Municipalité et
Colomars Sports Loisirs



CSL Fleurs et tesselles

Atelier d'art floral Marie alice Hivet

0624703382

fleursetteselles@gmail.com

maliceyvon@gmail.com

Mairie de colomars

04 92 15 18 50

PROGRAMME

Samedi 23 mars 2024

Ouverture aux concurrents de **7h30 à 11h45**

Ouverture de la salle au public le samedi
23 mars de 15h à 19 h

et accès à l'exposition sur les métiers anciens

Dimanche 24 mars 2024

Ouverture à 10h Vote du public jusqu'à 16h30

De 11h à 12h **Fleurs et tesselles** organise son défilé
« **clin d'oeil aux métiers anciens** »

La remise des prix du concours se fera le
Dimanche 24 mars à partir de 12h
Un apéritif clôturera la remise des prix

A partir de 15 h démonstration florale par
Mme BERNADAC Michèle Professeure d'art floral
Juge national et international

Une tombola sera organisée pour les compositions de
La démonstration et beaucoup d'autres lots



Prix et récompenses

Grand prix général
1er, 2ème, 3ème prix et mention
Prix de l'élégance
Choix des végétaux

*Ces prix sont décernés par le Jury Officiel
composé de juges internationaux, professeurs,
spécialistes de l'art floral.*

Prix de Colomars
Prix de l'harmonie des couleurs
Prix de l'originalité dans l'interprétation

*décernés par la municipalité, membres du conseil
et personnalités du monde artistique*

Prix de CSL
décerné par l'ensemble du bureau de CSL

Prix de la SNHF
Décerné et remis par le délégué SNHF

Prix « coup de cœur du public »
(vote du public samedi et dimanche jusqu'à 16h30)

[Clôture de l'exposition dimanche 24 à 17h.30](#)

REGLEMENT GENERAL

- 1- Les catégories seront de style libre et ouvertes à tous (amateurs et professionnels) à l'exception de la **catégorie 6** réservée aux jeunes jusqu'à 14 ans.
- 2- Toutes les compositions devront être réalisées sur place par les concurrents sans aucune aide.
- 3- Aucun concurrent ne sera autorisé à demeurer sur les lieux après 12h. L'accès de la salle d'exposition sera interdit pendant le passage du jury,
- 4- Toute composition non conforme au règlement sera disqualifiée
- 5- Quoique autorisés, les végétaux colorés artificiellement devront être utilisés avec discrétion.
- 6- Les artifices habituels (fil à tige, pique-fleurs, grillage, oasis, etc...) devront être parfaitement cachés.
- 7- Le matériel végétal, à l'exception des succulentes, des fruits et légumes et certaines tiges qui gardent leur turgescence, devront obligatoirement tremper dans l'eau ou dans un matériau saturé d'eau.
- 8- L'emploi d'une base est autorisé, mais la hauteur des compositions ne devra pas dépasser celle de la niche **Pour la catégorie 6 la largeur de la table est de 1m et 1,20 maximum de hauteur**
- 9- Fleurs et feuillages doivent prédominer dans chaque catégorie.
- 10- Les concurrents sont invités à entretenir leurs compositions pendant toute la durée de l'exposition.
- 11- Les décisions du jury sont sans appels.
- 12- Il est conseillé aux concurrents de noter les noms des végétaux utilisés sur le carton à disposition
- 13- Toutes les compositions sont jugées en application du mémento relatif à l'art floral édition 2015, En cas de contestations dans l'interprétation du règlement il sera exclusivement fait référence à ce mémento.
- 14- **PRIX** : si une catégorie ne comporte qu'un nombre limité de compositions, il ne pourra être décerné qu'un ou deux prix. En ce cas, si la qualité des compositions est faible, le jury pourrait ne décerner que le 2ème, ou 3ème prix. ou une mention.
Grand prix général : il doit être attribué à tous les participants
- 15- Le collage des végétaux frais ou secs, sur les contenants est autorisé.
- 16- Pour la **catégorie 4** les concurrents ne devront utiliser que le matériel mis à disposition et au moins 60% des végétaux proposés. Utilisation de matériel non fourni interdite.
- 17- L'organisation se réserve le droit de reproduire, utiliser et diffuser à titre gracieux les photographies et les vidéos du 7ème concours international de bouquets de Colomars.

ORGANISATION

- 1- L'accès au concours sera ouvert aux concurrents le **samedi 23 mars de 7h30 à 11h45. 7h45 pour la catégorie 4 Fleurs Imposées**
- 2- Les inscriptions devront parvenir au secrétariat de CSL Fleurs et tesselles le 2 mars au plus tard avec la fiche d'inscription et le règlement des droits de participation fixés à **25 euros par concurrent** et pour chaque composition. Les frais d'inscription sont de 55 euros pour la catégorie 4 et de 15 euros pour la catégorie 6 enfant. Pour être retenus et afin d'éviter les frais bancaires, les règlements étrangers devront se faire par virement bancaire Crédit agricole IBAN FR7619106006664470014122226
Toutes les inscriptions pourront aussi se faire par mail, dans ce cas elles ne seront retenues que si elles sont suivies du paiement des droits d'inscription.
Toute annulation ou changement de catégorie devra se faire impérativement par mail.
- 3- Pour toute annulation dans les 48 h précédents le concours les droits d'inscription ne seront pas remboursés. En cas d'annulation du concours pour causes sanitaires, seuls les droits d'inscription seront remboursés
- 4- Les concurrents peuvent présenter, dans la mesure des places disponibles, une composition dans deux catégories de leur choix.
- 5- Afin de laisser la place à d'autres concurrents toute annulation doit être effectuée au secrétariat dans les meilleurs délais.
- 6- Seules les personnes identifiées seront autorisées à rester sur place pendant la réalisation des compositions.
- 7- Les numéros d'ordre seront préparés par les organisateurs. Les emplacements attribués aux concurrents ne pourront être changés.
- 8- Les compositions réalisées par les concurrents sont jugées anonymement.
- 9- Les concurrents devront eux-mêmes procéder au nettoyage de l'emplacement qui leur a été attribué.
- 10- L'exposition est ouverte au public le **samedi 23 mars de 15h à 19h** et le **dimanche 24 mars de 10h à 17h30.**
- 11- Usage d'ordinateur, appareils numériques et portables non autorisés pendant la réalisation des compositions.
- 12- CSL, Fleurs et Tesselles et la Municipalité se réservent le droit de reproduire les photos des compositions.
- 13- CSL, Fleurs et Tesselles et la Municipalité déclinent toute responsabilité en ce qui concerne le vol et la dégradation des objets exposés par les concurrents.
- 14- Les compositions devront être retirées le **dimanche 24 à partir de 17h30.**
- 15- La signature de la fiche d'inscription comporte l'acceptation de la part des concurrents **des dispositions du présent règlement.**

Thème « *Les métiers anciens* »

Toutes les catégories sont de style "libre" et ouvertes à tous, amateurs et professionnels, démonstrateurs et professeurs, à l'exception de la catégorie 6 réservée aux jeunes jusqu'à 14 ans.

Cat.1- Grande dimension : **Le Girouettier ne perd pas le nord**

Un espace de 2,00 m sera attribué à chaque participant.
Les compositions devront avoir une hauteur minimale de 1,50 m et une hauteur maximale de 2m **Prévoir une protection du sol.**
Deux personnes maximum pourront concourir dans cette **catégorie**,
les 2 inscriptions obligatoires sur la même fiche.

Cat.2 - **Le Gantier parfumeur**

Composition présentée dans une niche (H 1,20)

Cat.3- **L'Enlumineur (fleurs, feuillages et fruits)**

Composition murale, présentée et accrochée sur une grille)

Cat.4- **La Petite Cousette** : Catégorie Fleurs imposées présentée dans une niche (H 1,20)

Cat.5- **Petit déjeuner avec la Bouquetière** décor de table Sur une table de 0,90X0,90

Cat.6- Enfants (jusqu'à 14 ans) : **Le Moulinier Niçois**

Espace de 1 mètre réservé sur une table
Largeur 1 mètre et hauteur 1,20 maximum

Les catégories 2,4 se feront dans une niche
(dimensions ci-dessous) catégorie enfant 6 sur une table
Catégorie 3 la composition sera accrochée sur une grille
Catégorie 4 sur table carrée (0,90X0,90)

Niche 1,20 de hauteur
1,20 base avant et 0,80 base arrière
0,58 profondeur

Niche cat. 2,4

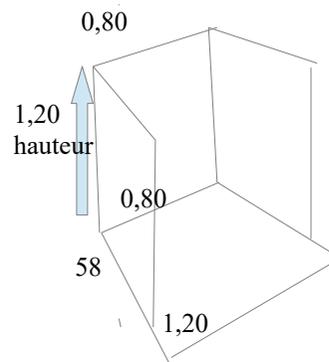
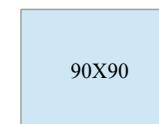
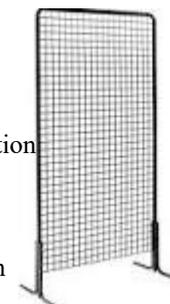


Table cat. 4



Grille 1mX1,80 pour
accrocher la composition
murale
Catégorie 3

Vous pouvez si besoin
recouvrir la grille de
tissu



FICHE D'INSCRIPTION pour le concours
Date limite d'inscription 21 mars 2024

Thème Général : « **Les métiers anciens** »

Catégorie des bouquets (cocher la ou les catégories choisies) *Tous les thèmes sont libres*

- 1 Grande dimension : **Le Girouettier**
- 2 **Le gantier Parfumeur**
- 3 **L'Enlumineur** (composition murale accroce sur grille)
(Largeur minimum 50 cm et maximum 60 cm)
- 4 **Flours imposées : La petite Cousette**
- 5 **Petit déjeuner avec la Bouquetière** Sur table
- 6 Enfants (jusqu'à 14 ans) : **Le Moulinier niçois**

Nom, prénom : _____

Pour la catégorie 1, précisez si 1 ou 2 concurrents

2ème concurrent : _____

Adresse : _____

Code postal , ville : _____

Pays : _____ Telephone : _____

adresse mail : _____

Club représenté :

Droits d'inscription
au concours
25 €
Catégorie 4 : 55 €
Enfant(catégorie 6) 15 €

Règlement à l'ordre de **Fleurs et Tesselles**
par chèque bancaire ou virement bancaire
Crédit agricole Saint martin du Var 00666
IBAN FR7619106006664470014122226

A retourner avant le 21 mars 2024:
CSL- Fleurs et Tesselles Mairie de Colomars
3 rue Etienne Curti
06670 Colomars

Règlement à l'ordre de **Fleurs et Tesselles**
avant le **21 mars 2024**



Date :

signature